

RÉALISATRICES ÉQUITABLES

MÉMOIRE

AU FONDS CANADIEN DE TÉLÉVISION

Dans le cadre de son processus de consultation de l'industrie en vue de l'établissement du programme du nouveau Fonds des médias du Canada

« La télévision joue un rôle vital dans le paysage culturel du Canada : elle facilite le partage d'expériences et la construction d'une communauté tout en reflétant nos différences. » Extrait du Document de présentation du Fonds canadien de télévision au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), 2008.

Septembre 2009

Réalisatrices Équitables — Réalisatrices Équitables est un groupe de pression, à but non lucratif, mis sur pied en janvier 2007, dont les membres sont des réalisatrices professionnelles du Québec. Il travaille en réseau avec des réalisatrices d'ailleurs au Canada. Son objectif principal vise à obtenir l'équité pour les femmes dans le domaine de la réalisation au Québec. L'organisme oeuvre à ce que des mesures concrètes soient mises en place par les institutions gouvernementales afin que les fonds publics destinés au cinéma et à la télévision soient accordés de façon équitable aux réalisatrices et qu'une place plus juste soit accordée à leurs préoccupations, à leur vision du monde et à leur imaginaire sur nos écrans. Le réseau de RÉ comporte plus de 400 réalisatrices québécoises professionnelles.

Le rôle de la réalisatrice — La réalisatrice [tout comme le réalisateur] est une artiste qui a la responsabilité de diriger toutes les étapes de la création du film ou de l'émission. Elle met le scénario [ou la recherche] en image, en son, en musique; elle décide du traitement, du rythme, du regard et de l'approche; elle dirige la réalisation, la mise en scène et toutes les étapes de création et de postproduction nécessaires à la livraison de la copie définitive du film ou de l'émission. **C'est la réalisatrice qui signe l'œuvre finale.**

Un rôle multiplicateur — Le cinéma, la télévision, l'Internet et les messages publicitaires influencent grandement l'image que la population québécoise et canadienne se fait d'elle-même. Cette image et les valeurs qu'elle véhicule sont encore essentiellement masculines. Pourtant, l'égalité entre les sexes est la première valeur fondamentale au Québec; l'égalité occupe le 2^e rang des valeurs au Canada¹. Que les femmes soient elles aussi les créatrices de l'image que les Québécois et Québécoises se font d'eux-mêmes est un enjeu primordial, non seulement pour les réalisatrices elles-mêmes, mais aussi pour toute la société. La place insuffisante accordée aux femmes sur nos écrans et derrière la caméra contribue grandement à influencer négativement la perception du public. Cela perpétue l'idée que les femmes sont moins importantes que les hommes dans notre société. C'est pourquoi il est essentiel de faire aux femmes une place égale dans ce métier de l'image.

La place des réalisatrices dans le financement public au Québec et au Canada — Une étude² réalisée en 2007 par Francine Descarries de l'Institut de recherche et d'études féministes de l'UQAM indique que, bien que les femmes constituent 50,5 % de la population et qu'elles représentent de 43 à 45 % de la force étudiante en cinéma et 68 % en télévision, les réalisatrices n'obtiennent que respectivement 10 %, 11 % et 17 % des fonds de production du Fonds canadien de télévision, de Téléfilm Canada et de la SODEC.

¹ : Au Québec, les trois valeurs fondamentales sont, dans l'ordre, l'égalité entre les sexes (75 % des répondants), le système de santé universel (65 %) et la réduction des écarts entre les riches et les pauvres (58 %). Dans le reste du Canada, elles demeurent le système de santé universel (86 %), l'égalité (77 %) et la Charte (73 %). Source : Brian Myles, *Le Devoir, La santé, l'égalité des sexes et la Charte, les trois priorités des Canadiens* ; 4 mai 2007, p. a10.

² : Disponible à <http://www.realisatrices-equitables.org/2008/03/27/documents/>

Part du Fonds canadien de télévision attribuée aux réalisatrices — Le Fonds canadien de télévision a distribué au Canada près d'un milliard de \$ en 5 ans (de 2002 à 2007). C'est la plus importante source de financement public en production au Canada. Durant cette période, le FCT a financé 1540 projets dont 27,2 % ont été réalisés par des femmes. Cependant, ces femmes n'ont obtenu que 10 % des fonds pour réaliser ces projets. De plus, la courbe de tendance indique une situation de plus en plus défavorable à l'égard des réalisatrices dont le nombre d'émissions régresse de 36 % en 2003 à 23 % en 2007³. Si le Fonds canadien de télévision désire faciliter « *la construction d'une communauté tout en reflétant nos différences* », n'est-il pas temps d'instaurer des mesures favorisant la présence équitable des femmes, qu'elles proviennent du groupe majoritaire, des autochtones ou des communautés culturelles?

La politique canadienne et l'Analyse comparative entre les sexes — Dans son rapport⁴ du printemps 2009, la Vérificatrice générale du Canada indique que les institutions (comme le FCT) doivent tenir compte des répercussions sur les hommes et les femmes des programmes qu'ils se proposent d'établir et que les ministères centraux concernés (Secrétariat du Conseil du Trésor, bureau du Conseil privé et ministère des Finances) doivent veiller à ce que cela soit fait :

1.15 Conformément au Plan de 1995, il revient aux ministères et aux organismes fédéraux d'analyser de manière approfondie les politiques et programmes qu'ils se proposent d'établir, d'effectuer des ACS (Analyse comparative entre les sexes), et de tenir compte des répercussions sur les hommes et les femmes dans leurs analyses des lois, des politiques et des programmes.

1.16 Les organismes centraux, c'est-à-dire le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le Bureau du Conseil privé et le ministère des Finances du Canada, exercent un rôle d'examen critique et veillent ainsi à ce que les ministères fédéraux tiennent compte de tous les facteurs pertinents, y compris les répercussions sur les hommes et les femmes, dans l'élaboration des politiques, des programmes et des projets soumis à l'examen du Conseil du Trésor, du Cabinet et du ministre des Finances.

Le FCT se doit donc de mettre en place des mesures de redressement afin de respecter la politique canadienne d'atteindre *l'objectif primordial qu'est l'égalité des sexes*.

³ : Source : le Fonds canadien de télévision. Voir tableaux en annexe.

⁴ : Source : Rapport de la Vérificatrice générale du Canada; Printemps 2009.
http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200905_01_f_32514.html#ex1

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Principes directeurs — Dans un souci d'équité envers toutes les femmes et afin de répondre à une des valeurs fondamentales de la population canadienne, nous recommandons que le FTC ajoute à ses principes directeurs et à ses objectifs, l'égalité entre les hommes et les femmes. Cela devrait par ailleurs contribuer à atteindre l'objectif mentionné par le Ministre Moore d'investir en fonction *de ce que veulent les Canadiens* puisque l'égalité est une valeur fondamentale des Canadiens.

Par ailleurs, le principe d'équité doit s'appliquer à l'ensemble des programmes du Fonds, y compris les programmes spéciaux destinés à répondre aux objectifs spécifiques du Fonds (l'Aide au développement, les Projets en langues autochtones, les Projets en langue française à l'extérieur du Québec et l'Aide au doublage et au sous-titrage).

Recommandation 2 : Statistiques, analyse et mesures de redressement

— Nous recommandons que le FCT — qui a le mandat de faire en sorte que la télévision canadienne soit un miroir de la société canadienne — mette à jour les statistiques, analyse attentivement les données concernant les réalisatrices et adopte des mesures de redressement pour stimuler le dépôt et le financement adéquat d'un plus grand nombre de projets réalisés par des femmes. Il est essentiel que le regard de la moitié de la population ne reste pas dans l'ombre plus longtemps!

Recommandation 3 : Mesures incitatives pour les télédiffuseurs et les producteurs — Nous recommandons que le FCT mette en place des mesures pour inciter les télédiffuseurs et les producteurs à renverser la tendance actuelle défavorable aux réalisatrices et que des objectifs précis et quantifiables soient fixés à cet effet.

Recommandation 4 : Création d'un groupe de travail — Nous recommandons que le FCT crée un groupe de travail chargé de réfléchir sur des solutions pour assurer l'équité dans l'industrie de la télévision et que Réalisatrices Équitables en fasse partie.

D'ici là, Réalisatrices Équitables — en réseau national avec les réalisatrices canadiennes de Toronto et de Vancouver — sollicite un siège au Groupe de consultation national.

Recommandation 5 : Préserver l'appui au genre documentaire — Le documentaire est le genre audiovisuel où les réalisatrices obtiennent présentement le plus de succès. Retirer à cette catégorie l'appui du FCT équivaut à diminuer encore plus la présence des réalisatrices sur les écrans.

Nous recommandons par ailleurs que, dans le cas du documentaire d'auteur, le pourcentage du facteur de pondération « succès auprès de l'auditoire » soit revu à la

baisse afin, tel que l'a exprimé le ministre Moore, de favoriser l'audace et d'encourager l'innovation. Le «succès» et le rendement sur investissement devraient par ailleurs tenir compte du rayonnement national et international du documentaire canadien sur les plans social et culturel.

Enfin la définition du genre documentaire tel qu'appuyé par le FCT devrait exclure les émissions de type promotionnel, mode de vie ou télé-réalité qui arrivent très bien à se financer par d'autres moyens.

CONCLUSION — En février 2008, Réalisatrices Équitables a déposé un mémoire au CRTC⁵ pour témoigner de cette situation intolérable faite aux réalisatrices, demander des mesures de redressement et formuler des recommandations. Notre conclusion était alors — et est encore — la suivante :

À l'aube du XXI^e siècle, il est sûrement important de discuter des nouvelles technologies et du financement des télévisions. Nous croyons cependant qu'il est encore plus urgent de se pencher sur cet important déséquilibre qui, à notre plus grand étonnement, s'est aggravé depuis 20 ans. Cela nous inquiète en notre qualité de réalisatrices d'abord, mais cela nous touche également comme citoyennes et spectatrices représentant la majorité de la population du Québec et du Canada.

La population de tous les âges s'identifie aux personnages et aux histoires diffusés dans les médias électroniques. Cette influence est encore plus marquée chez la jeune génération. Comment les jeunes femmes et les fillettes bâtiront-elles leur identité si les modèles qu'elles puisent dans les personnages de la télévision sont la création d'un regard presque exclusivement masculin?

Il est indéniable que le contenu des émissions diffusées à la télévision et sur les nouvelles plates-formes joue un rôle important dans l'élaboration des modèles d'une société. Le manque de présence de l'imaginaire visuel féminin, et le sous-financement des œuvres réalisées par des femmes sont inadmissibles en 2009.

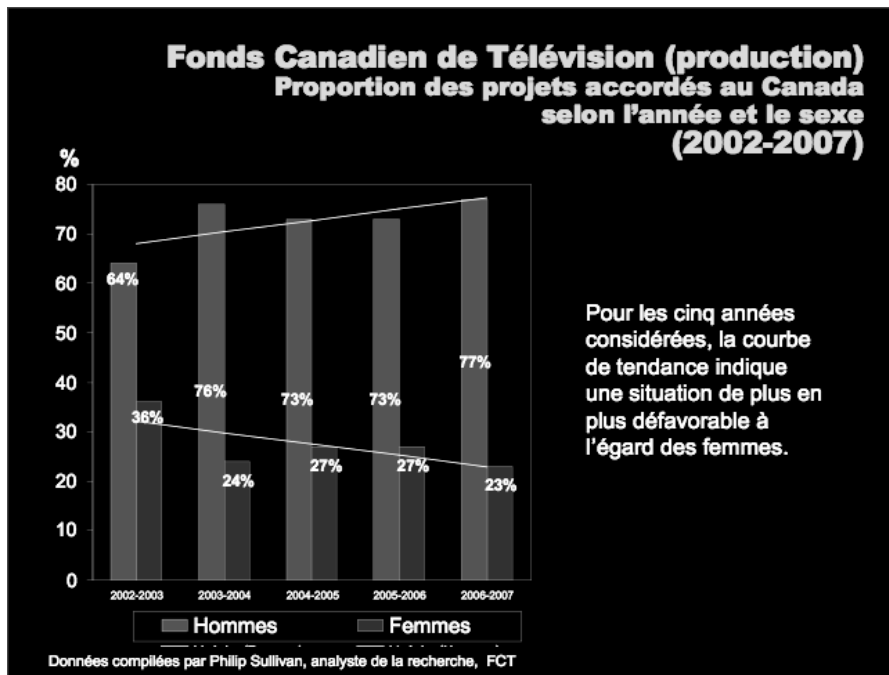
Nous prions le FCT d'agir de toute urgence et de façon diligente dans ce dossier. Soyez assurés, d'autre part, que nous sommes à votre entière disposition pour participer à des échanges et pour collaborer avec vous dans ce dossier.

Réalisatrices Équitables

Septembre 2009

⁵ : Audience publique de radiodiffusion 2007-70 du CRTC. Mémoire intitulé *L'Équité et la télé...*; 5 février 2008.

Annexe – tableaux



Fonds canadien de télévision (production) Projets réalisés au Canada par les femmes selon le type d'émissions (2002-2007)

Catégories	Femmes	
	Nombre et montants accordés	% des productions % des budgets
Jeunesse (enfant et ado)	82 27 073 198 \$	30,3% 13,7%
Documentaire	282 37 379 623 \$	31,9% 18,2%
Séries Dramatiques et Comédies (télé et film)	39 30 350 138 \$	16,5% 5,5%
Arts	6 466 796 \$	27,3% 3,9%
Variétés	10 2 392 680 \$	7,9% 10,1%
Total	419 97 662 435 \$	27,2% 10,0%

Compilation réalisée par Marie-Julie Garnesu